

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4995
24 mars 2025

Destinataires : Tous les États Membres de l'OMI

Objet : **Invitation à désigner des candidates et candidats – Programme de formation pilote NextWave Seafarers (2025-2026)**

1 L'Organisation maritime internationale (OMI), en partenariat avec le Royaume d'Arabie saoudite et en collaboration avec la compagnie maritime nationale saoudienne (Bahri), a le plaisir d'annoncer le lancement d'un programme de formation pilote dans le cadre du projet NextWave Seafarers, à l'initiative conjointe de l'OMI et du Royaume d'Arabie saoudite. Ce projet a pour objet d'offrir des possibilités de formation à bord aux élèves officiers (c'est-à-dire aux personnes qui aspirent à obtenir un brevet d'officier du service pont ou du service machine, y compris un brevet d'officier électrotechnicien) issus de petits États insulaires en développement (PEID) et de pays les moins avancés (PMA), afin de lever les obstacles qui empêchent actuellement ces personnes d'accéder aux professions maritimes et afin de contribuer au développement durable des ressources humaines du secteur maritime au sein de ces régions.

2 Dans le cadre de cette activité pilote, 20 élèves officiers issus de PEID et de PMA seront sélectionnés pour suivre des stages de formation à bord de navires exploités par la compagnie maritime nationale saoudienne (Bahri) à compter du mois de juillet 2025, ce qui leur permettra d'effectuer un service en mer au titre de programmes agréés de formation et de délivrance de brevets. Le projet pilote NextWave Seafarers vise à établir un modèle durable en vertu duquel des possibilités de formation seront offertes aux gens de mer, sachant que ce projet pourra ensuite être élargi à d'autres compagnies maritimes et à d'autres États Membres.

Invitation à désigner des candidates et candidats

3 L'OMI invite les administrations maritimes des PEID et des PMA à désigner jusqu'à deux (2) candidates ou candidats par pays, de sorte qu'ils participent au programme pilote NextWave Seafarers.

4 Seules les candidatures qui seront soumises par l'intermédiaire de l'administration maritime officielle du pays concerné seront prises en considération. Les candidatures qui seront envoyées directement par des élèves officiers ne seront pas acceptées.

5 Chaque candidate ou candidat sélectionné effectuera un stage de formation à bord d'un navire exploité par la compagnie maritime Bahri pour une période pouvant aller jusqu'à six (6) mois, sous réserve des modalités et conditions énoncées dans le contrat de formation qui aura été conclu entre la candidate ou le candidat et la compagnie Bahri. En effet,

une fois que le processus de sélection aura été mené à bien, les élèves officiers devront signer une convention de stage directement avec la compagnie Bahri avant d'entamer leur formation à bord.

Critères d'éligibilité et de sélection

6 Pour être considérés comme éligibles, les élèves officiers désignés doivent être inscrits à un programme de formation agréé et satisfaire aux critères minimaux de sélection qui sont énoncés à l'annexe 2 de la présente lettre circulaire.

7 L'OMI encourage vivement chaque pays à désigner un homme et une femme, de manière à promouvoir l'équilibre entre les sexes et à favoriser une approche inclusive de la formation maritime. L'équipe en charge du processus de sélection veillera à faire en sorte qu'au moins 50 % des élèves officiers sélectionnés soient des femmes.

Procédure à suivre pour la soumission des candidatures

8 Les administrations maritimes des PEID et des PMA considérés comme éligibles sont invitées à soumettre leurs candidatures. Chaque dossier de candidature devrait comprendre les éléments suivants :

- un formulaire de candidature (annexe 1) dûment rempli; et
-
- des documents justificatifs attestant que l'élève officier satisfait aux critères minimaux de sélection (annexe 2).

9 Chaque candidature doit être formellement approuvée et signée par un haut fonctionnaire de l'administration maritime.

10 Toutes les administrations maritimes doivent envoyer leurs candidatures par courrier électronique officiel à l'OMI, en écrivant à l'adresse tcid@imo.org et en mettant en copie l'adresse JMatheic@imo.org, **le 31 mai 2025 au plus tard**. Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

11 Le Secrétariat de l'OMI, en concertation avec l'Autorité générale des transports du Royaume d'Arabie saoudite et la compagnie maritime Bahri, examinera les candidatures et prendra contact avec les candidates et candidats sélectionnés par l'intermédiaire des administrations maritimes concernées. Les candidates et candidats retenus devront signer un contrat de formation avec la compagnie Bahri avant le début de leur stage de formation à bord.

Aspects logistiques du programme et considérations financières

12 Le Royaume d'Arabie saoudite et la compagnie maritime Bahri apporteront une aide financière complète aux fins de la mise en œuvre de ce programme de formation pilote. Cette aide financière couvrira les éléments suivants :

- les stages de formation à bord, qui seront assurés par la compagnie Bahri ;
- les allocations mensuelles, qui seront versées par la compagnie Bahri;
- les billets d'avion et les frais de visa, qui seront prévus et pris en charge par la compagnie Bahri; et

- les indemnités journalières de subsistance prévues pour la période de transit au moment de l'embarquement/du débarquement, qui seront versées par l'OMI.

13 La Division de la coopération technique et de l'application des instruments (TCDI) de l'OMI supervisera la coordination et la mise en œuvre du programme pilote. L'état d'avancement de ce dernier fera l'objet d'un suivi et les témoignages des élèves officiers seront recueillis tous les mois, ce qui permettra d'évaluer les retombées du programme et de déterminer dans quelle mesure sa portée peut être élargie.

Prochaines étapes

14 Les administrations maritimes des PEID et des PMA doivent recenser et désigner des candidates et candidats éligibles **le 31 mai 2025 au plus tard**, de manière à ce que les candidatures puissent être traitées en temps voulu.

15 De plus amples détails et des renseignements actualisés sur le programme seront publiés sur le site Web de l'OMI et diffusés via les canaux de communication officiels.

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Programme de formation pilote NextWave Seafarers (2025-2026), mis en place conjointement par l'OMI et le Royaume d'Arabie saoudite

Les États Membres sont encouragés à désigner un homme et une femme, de manière à promouvoir l'équilibre entre les sexes.

Section/rubrique	Détails/Réponse
Instructions	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque État Membre (PEID/PMA) peut désigner jusqu'à deux (2) élèves officier (idéalement un homme et une femme). - Joindre des documents justificatifs attestant que la candidate ou le candidat satisfait aux critères minimaux de sélection (annexe 2 de la présente lettre circulaire). - L'approbation d'un haut fonctionnaire de l'administration maritime est requise. - Envoyer le formulaire de candidature dûment rempli par courrier électronique, en écrivant à l'adresse tcid@imo.org et en mettant en copie l'adresse jmatheic@imo.org, le 31 mai 2025 au plus tard.
A. Coordonnées de la candidate/du candidat (veuillez utiliser un formulaire distinct pour chaque candidature)	
1. État Membre (PEID/PMA)	
2. Nom complet de la candidate/du candidat	Titre (M./M^{me}/autre) : Prénom : Nom de famille :
3. Sexe
4. Nationalité
5. Date de naissance (jj/mm/aaaa)
6. Données relatives au passeport	Numéro de passeport : Date d'expiration :
7. Données relatives à la pièce d'identité de marin (par exemple, livret maritime)	Numéro de la pièce d'identité : Date d'expiration :

Section/rubrique	Détails/Réponse
8. Coordonnées de la candidate/ du candidat	<p>Courriel :</p> <p>Téléphone (y compris l'indicatif du pays) :</p> <p>Adresse postale/du lieu de résidence :</p> <p>Port maritime le plus proche :</p> <p>Aéroport le plus proche :</p>
9. Études/formation maritime en cours	<p>Nom de l'établissement de formation maritime auprès duquel la candidate/le candidat est actuellement inscrit(e) :</p> <p>Adresse de l'établissement de formation maritime :</p> <p>Programme/qualification (par exemple, officier de pont, officier mécanicien, officier électrotechnicien) :</p> <p>Date prévue de fin de la formation :</p>
10. Brève description du programme de formation en cours (le cas échéant)	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
B. Respect des critères de sélection	<p><i>(Veuillez cocher la case pour confirmer que la candidate/le candidat satisfait au critère correspondant ou qu'elle/il y satisfera avant l'embarquement)</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> - <input type="checkbox"/> Âge : candidate/candidat majeur(e) - <input type="checkbox"/> Passeport en cours de validité (validité égale ou supérieure à un an) - <input type="checkbox"/> Pièce d'identité de marin en cours de validité (livret maritime) (validité égale ou supérieure à un an) - <input type="checkbox"/> Aptitude physique et médicale (règle I/9 de la Convention STCW) - <input type="checkbox"/> Formation de base prévue par la Convention STCW (règle VI/1 : techniques individuelles de survie, prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie, premiers secours élémentaires, sécurité des personnes et responsabilités sociales) - <input type="checkbox"/> Formation de sensibilisation à la sûreté - <input type="checkbox"/> Formation de base pour les opérations à bord des navires-citernes (s'il y a lieu) - <input type="checkbox"/> Maîtrise de l'anglais (par exemple, certificat d'anglais Marlins) - <input type="checkbox"/> Statut vaccinal (le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire; le vaccin contre la COVID-19 est préférable)

Section/rubrique	Détails/Réponse
C. Approbation de la candidate/du candidat	<p>"Je, soussigné(e), déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire de candidature sont exacts et que j'ai lu et compris les critères d'éligibilité au programme."</p> <p>Signature de la candidate/du candidat :</p> <p>Date :</p>
D. Approbation officielle de l'administration maritime	<p>"Au nom de l'administration maritime de, j'approuve la désignation de la candidate/du candidat susmentionné(e) aux fins de sa participation au programme de formation pilote NextWave Seafarers, mis en place conjointement par l'OMI et le Royaume d'Arabie saoudite. Je confirme que la candidate/le candidat satisfait aux critères minimaux de sélection."</p> <p>Nom du haut fonctionnaire :</p> <p>Titre/désignation :</p> <p>Courriel officiel :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Signature :</p> <p>Date : (cachet/tampon officiel, le cas échéant)</p>
E. Notes/observations supplémentaires (facultatif)	<p>.....</p> <p>.....</p>
Liste de contrôle pour la soumission de la candidature	<p>- [] Formulaire de candidature dûment rempli (sections A à E)</p> <p>- [] Copies de tous les certificats/documents justificatifs (par exemple, certificats attestant de la formation de base prévue par la Convention STCW et visée à l'annexe 2, passeport, certificat médical, etc.)</p> <p>- [] Approbation officielle, signature/cachet</p>

ANNEXE 2

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉLÈVE OFFICIER

1. Âge : la candidate/le candidat doit être majeur(e).
2. Passeport : le passeport de la candidate/du candidat doit avoir une durée de validité d'au moins un an.
3. Pièce d'identité de marin (par exemple, livret maritime) : le livret maritime de la candidate/du candidat doit avoir une durée de validité d'au moins un an.
4. Aptitude physique et médicale : la candidate/le candidat doit être médicalement apte à accomplir des tâches en mer et disposer d'un certificat médical délivré conformément aux dispositions de la règle I/9 de la Convention STCW.
5. Formation de base : la candidate/le candidat doit avoir suivi la formation de base prévue par la Convention STCW, conformément aux dispositions de la règle VI/1 de la Convention STCW et de la section A-VI/1 du Code STCW, qui porte sur :
 - les techniques individuelles de survie;
 - la prévention de l'incendie et la lutte contre l'incendie;
 - les premiers secours élémentaires; et
 - la sécurité des personnes et les responsabilités sociales.
6. La candidate/le candidat doit avoir suivi une formation de sensibilisation à la sûreté.
7. Formation relative aux navires-citernes : la candidate/le candidat doit avoir suivi une formation de base pour les opérations à bord des navires-citernes (s'il y a lieu).
8. Maîtrise de l'anglais (à l'oral et à l'écrit) : la candidate/le candidat doit avoir obtenu le certificat d'anglais Marlins.
9. Statut vaccinal : la candidate/le candidat doit obligatoirement avoir été vacciné(e) contre la fièvre jaune. La vaccination contre la COVID-19 est préférable mais pas obligatoire.